

Adresse : Lot N° 225 Route nationale N° 05 Rouiba Téléphone : 023 87 39 92 Télécopie : 023 87 39 92
NIF : N° 422012000130085

AVIS D'APPEL NATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET N°001/2026/DG/ANAC

L'Agence Nationale de l'Aviation Civile, désirant louer un immeuble à usage de bureaux, lance un avis d'appel national à manifestation d'intérêt destiné aux agents immobiliers pour déposer leur candidature en vue d'être consultés pour faire une proposition de location.

I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ne peuvent participer au présent appel national à manifestation d'intérêt, que les agents immobiliers, personnes physiques ou morales, disposant :

- D'un registre de commerce électronique d'agence immobilière ;
- D'un agrément pour l'exercice de l'activité d'agence immobilière ;
- D'une carte professionnelle d'agent immobilier.

II. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés doivent fournir un dossier de candidature constitué des pièces suivantes :

- a. Copie du certificat d'agrément valide ;
- b. Copie du registre de commerce électronique portant l'activité d'agent immobilier ;
- c. Copie de la carte professionnelle d'agent immobilier ;
- d. Copie des statuts pour les sociétés ;
- e. Un certificat d'existence d'au moins trois années à la date de dépôt de la candidature ;
- f. Copie de l'extrait de rôle apuré ou avec un échéancier ;
- g. Copie de la carte d'immatriculation fiscale ;
- h. Copie de l'attestation de mise à jour CNAS ou CASNOS ;
- i. Copie du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois portant la mention "néant" ;
- j. Copie de toute pièce justificative de location d'un bien immobilier à usage de bureaux d'une surface utile d'au moins mille deux cent (1200) m², effectuée durant les six (06) dernières années ;

III. CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE CIBLE

1. Des espaces de travail pour au moins trois cent (300) personnes ;
2. Une surface utile d'au moins deux mille (2000) m² ;
3. Localisation dans un rayon approximatif de dix (10) Kms de l'aéroport international d'Alger ;
4. Un parking pour au moins trente (30) véhicules ;
5. Des équipements de base dans tous les espaces de travail (réseau électrique, climatisation, réseau informatique) ;
6. Disponibilité de l'eau 24h/24 et 7j/7 ;
7. Sanitaires pour hommes et femmes en nombre suffisant avec au minimum cinq (5) Water-Cycle pour chaque espace de travail ;
8. Conformité aux normes législatives et réglementaires d'hygiène et de sécurité et avec issue de secours ;
9. Durée de location de trois (03) années au minimum ; et
10. Acquis en toute propriété et en bon état.

IV. DUREE DE PREPARATION DES CANDIDATURES

La durée de préparation du dossier de candidature est fixée à vingt et un (21) jours calendaires à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel national a manifestation d'intérêt dans la presse écrite.

V. DATE ET HEURE DE DEPOT DES CANDIDATURES

La date de dépôt du dossier de candidature est fixée au dernier jour de la durée de préparation susvisée, au plus tard à 14 heures 00 minute.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des candidatures est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

VI. LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Le dossier de candidature identifiable doit être déposé, sous pli anonyme, au bureau d'ordre de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC), à l'adresse suivante :

Lot 225, Route Nationale n°05, Rouiba – Alger.

Un récépissé de dépôt sera remis au candidat, comportant un numéro d'enregistrement attribué selon l'ordre de réception, ainsi que la date et l'heure exactes du dépôt.

VII. PRESELECTION DES CANDIDATURES

Le traitement des candidatures reçues sera effectué par un comité ad-hoc chargé de l'ouverture et de l'évaluation des candidatures. Un classement en découlera selon les trois critères suivants :

1. Nombre d'années d'existence d'au moins trois années : note maximale 20 points pour le nombre le plus élevé ;
2. Nombre de biens immobiliers loués à usage de bureaux d'une surface minimale de 1200 m² accompagné de toutes les pièces justificatives : note maximale 30 points pour le nombre le plus élevé ;
3. Statut juridique : note maximale 15 points pour la personne morale et 10 points pour la personne physique.

A l'issu de ce classement, les trois (03) candidats les mieux notés seront consultés, sur la base d'une lettre de consultation qui fixe des critères précis ainsi que leur notation, pour soumettre une offre de location d'un bien immobilier, accompagnée d'une offre commerciale.

VIII. SEANCE PUBLIQUE D'OUVERTURE DES CANDIDATURES

L'ouverture des candidatures se déroulera en séance publique le jour, l'heure et adresse susmentionnés.

Les candidats intéressés sont invités à y participer.

IX. DEMANDE DE PRECISION

L'Agence Nationale de l'Aviation Civile répondra, au moins cinq (05) jours avant la date de dépôt des candidatures, à toute demande de précision formulée par un candidat, au moins huit (08) jours avant ladite date, par email à l'adresse :

Servicecontractant.mgx@anac.dz